

Quelques Saints du Mois

par

Paulette Leblanc

Bienheureuse Françoise Mézière

(1745-1794)

Françoise Mézière fait partie des très nombreux martyrs de la Révolution française. Elle naquit le 25 août 1745 à Mézangers dans la région du Maine non loin de Laval. L'enfance de Françoise sera très douloureuse. En effet, son père René Mézière, excellent chrétien, travaillait dans la ferme de l'abbaye bénédictine d'Évron. Devenu veuf de sa première épouse, dont il avait déjà eu six enfants, il se remaria à la fin de l'année 1749 ; Françoise était alors âgée de quatre ans et demi. Sa deuxième épouse mourut en 1754, cinq ans plus tard, après lui avoir donné trois autres enfants. Entre temps la sœur aînée de Françoise était également décédée. En 1758, René Mézière se remaria pour la troisième fois ; il fallait bien que quelqu'un s'occupe de l'éducation des enfants.

Françoise souffrit beaucoup de tous ces décès qui lui firent comprendre que la vie sur la terre était la préparation de la vie éternelle : d'où l'importance d'une sage éducation donnée par des éducateurs chrétiens.

Nous sommes en 1768. Françoise Mézière a 23 ans. Comme elle désire devenir maîtresse d'école, elle part à Évron pour rejoindre l'Œuvre des "*Petites écoles*", qui se développait depuis 1720, grâce à la générosité des Bénédictins et au zèle du curé de la paroisse. Cette œuvre était dirigée par des femmes consacrées, vivant en communauté et organisées sur le modèle des "*Filles de la Charité*" fondées par Saint Vincent de Paul. Ces Sœurs s'occupaient aussi d'un dispensaire, d'un hospice pour personnes âgées nécessiteuses et d'un orphelinat. Pendant environ deux ans, Françoise Mézière se forma à sa future mission d'éducatrice et de sœur de charité. Puis elle deviendra maîtresse d'école à Saint Léger, près de la commune de Sainte Suzanne, située dans ce qui deviendra le département de la Mayenne.

Quelques précisions s'imposent. À cette époque, seules étaient appelées religieuses les femmes ayant fait des vœux solennels et vivant cloîtrées. Par contre, les femmes vivant en communauté, mais qui n'étaient pas cloîtrées afin de pouvoir effectuer leurs devoirs de charité, ne prononçaient que des vœux simples. Elles portaient un habit religieux et étaient appelées "sœurs". Quant aux femmes souvent consacrées par des vœux privés mais ne vivant pas en communauté, et qui avaient la charge, soit d'une école, soit d'autres œuvres paroissiales, elles portaient aussi

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

une sorte de costume religieux et étaient appelées "*sœurs*". C'est vers ces dernières "*sœurs*" que se dirigea Françoise Mézière. Sans être vraiment religieuse, elle sera cependant appelée fréquemment "*Sœur Françoise*".

1770. Françoise a terminé sa formation à Évron. Elle est appelée à Saint Léger, près de Sainte Suzanne, comme auxiliaire de Marguerite Coutelle, cousine de la troisième épouse de son Père. Marguerite Coutelle dirigeait depuis 1752, l'école-dispensaire de la paroisse de saint Léger. Elle y avait été appelée par un prêtre afin "*d'apprendre à lire et à écrire gratuitement aux jeunes filles de la paroisse, de leur faire réciter tous les jours la prière et de leur enseigner le catéchisme le mercredi et le samedi.*" À Saint Léger Françoise fera la classe, visitera les malades et s'occupera en partie de la sacristie. Mais, en 1772, Sœur Coutelle meurt et Françoise devient l'institutrice titulaire de Saint-Léger. De 1770 à 1789, pendant dix-neuf ans, Françoise Mézière vécut des jours de profond bonheur, bonheur humble fidèle et discret, entièrement donné à Dieu et à son prochain. Nous devons ajouter que Françoise était alors soutenue par de bons prêtres, fervents, instruits, sages et zélés. Mais les temps allaient bientôt changer. Nous voici en 1789.

Nous savons tous que 1789 ouvrit pour l'Église catholique une période de grandes inquiétudes et d'angoisses, puis de cruelles persécutions. La cure de Saint Léger était tenue par l'abbé Gigant et son vicaire, l'abbé Morin, apôtre de la dévotion au Cœur Sacré de Jésus. Un décret du 2 novembre 1789 ayant mis les biens ecclésiastiques "*à la disposition de la nation*" l'école et le dispensaire de Saint Léger ne pouvaient subsister parce qu'ils devenaient des biens nationaux. Puis vint la "*Constitution civile du clergé*". De plus, le 14 avril 1791, l'obligation du serment fut étendue aux maîtres et maîtresses d'école. S'ils refusaient, enseigner leur était interdit et ils perdaient leur traitement. Sœur Françoise, interdite d'enseignement, continuera cependant à exercer son ministère d'infirmière et de garde-malades. Vers la fin du mois de juillet 1791, l'abbé Gigant et l'abbé Morin, le curé et le vicaire de Saint Léger qui avaient refusé le serment imposé, furent informés par les autorités départementales de la nomination d'un curé assermenté, le curé constitutionnel Heurtebise, et qu'ils devaient quitter leur paroisse. Le curé constitutionnel arrivera le 28 août 1791.

Des incidents s'étant produits et plusieurs paroissiens ayant été emprisonnés, le curé constitutionnel, refusé par les paroissiens de saint Léger, s'enfuit à Évron avec ses treize gardiens... L'abbé Gigant et son vicaire, pasteurs légitimes, revinrent alors dans leur paroisse en novembre 1791 et ils y resteront jusqu'à la Semaine Sainte de 1792.

Nous voici au printemps de 1792. Le 26 mars 1792, un décret du directoire de la Mayenne prescrit aux prêtres non-jureurs des paroisses qui ont été pourvues d'un curé assermenté de se rendre sans délai à Laval pour y être internés. Cette mesure visait particulièrement le curé et le

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

vicaire de Saint Léger mais ils n'avaient évidemment aucune intention de s'y conformer. Toutefois, craignant des représailles pour leurs paroissiens, les deux prêtres partirent pour Laval.

Au mois de juillet 1792, Françoise Mézière est sommée de prêter le serment dit de *liberté-égalité* sous peine de devoir abandonner la maison d'école qu'elle habite encore. Elle refuse et trouve à se loger dans une ferme. L'année 1793 se passera, pour Françoise, dans l'exercice d'un zèle et d'une charité pleins de dangers, mais riches de mérites. Elle continuait, en effet, à soigner les malades et les blessés très nombreux, lors de la Guerre de Vendée. Mais deux pauvres soldats vendéens blessés, soignés par Françoise, furent découverts par les révolutionnaires. Avec Françoise, ils furent conduits à Laval, Nous sommes le 5 février 1794. Françoise fut jugée et condamnée à mort, car, je cite : *"elle avait refusé de prêter serment de fidélité aux lois de la patrie, et elle avait soigné religieusement les blessures de deux soldats vendéens et d'avoir apporté à l'un deux tous les secours dont elle était capable ; de plus, elle avait, des milliers de fois, comme une autre vipère de l'espèce sacerdotale, vomi outrageusement des invectives contre le système républicain..."*

À l'audition de la sentence, Sœur Françoise ne dissimula pas sa joie. Elle fit une révérence à ses juges et les remercia de lui procurer le bonheur d'aller retrouver Dieu au ciel. Le jugement fut immédiatement exécuté : le soir du 5 février 1794, Françoise Mézière était guillotinée.

Françoise Mézière fut béatifiée avec les autres *"martyrs de Laval"* par le Pape Pie XII, le 19 juin 1955. Les 14 martyrs de Laval avaient été guillotins le 21 janvier 1794. Françoise Mézière est fêtée liturgiquement en même temps qu'eux. Toutefois, on peut la fêter individuellement, le 5 février. Ce que nous faisons aujourd'hui.